



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-38122>

Département(s) de publication : 06

Annonce n° 26-38122

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Régie Ligne d'Azur (06)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 79403021300019

Ville : Nice

Code postal : 06100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 06

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 26007

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

Adresse mail du contact : marches@lignesdazur.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** K-bis de moins de 3 mois.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Voir les documents de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Voir les documents de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 12/05/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : REGIE LIGNE D'AZUR (ENITTE ADJUDICATRICE)

Critères d'attribution : Critère 1: Prix (60 points) Critère 2: Technique (20 points) Critère 3: Délai d'intervention pour les urgences (10 points) Critère 4: Démarche environnementale (10 points)

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Curage des eaux pluviales des sites de la Régie Ligne d'Azur

Code CPV principal - Descripteur principal : 90470000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Prestation de curage des eaux pluviales des sites de la Régie Ligne d'Azur. Pompage, débouchage et inspection vidéo.

Lieu principal d'exécution du marché : Les sites de la Régie Lignes d'Azur

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée (H.T.) : 400000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : procédure : marché à procédure adaptée forme : accord-cadre à bons de commandes montant minimum annuel : sans montant maximum annuel : 100 000 € HT Durée : 1 an et 3 reconductions tacites Critères : les critères sont décrits dans le Règlement de consultation (prix 60/100, technique 20/100, délai 10/100, environnement 10/100) Forme des prix : révisable dans les conditions du CCAP Mode de règlement : virement bancaire Délai global de paiement : 30 jours Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêts de la principale facilité de refinancement appliquée par la banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour du calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Le comptable assignataire est l'agent comptable de la régie Ligne d'Azur. En cas d'atteinte du montant maximum annuel du marché en cours d'année et avant la date de reconduction, le renouvellement de la période suivante sera anticipé et formalisé par la conclusion d'un avenant. Conformément à l'article 25 du CCAG-FCS, la clause de réexamen s'applique. Conformément à l'article R.2122-7 du CCP l'acheteur se réserve la possibilité de passer un marché public sans publicité préalable et sans mise en concurrence avec le titulaire pour des prestations similaires. Base juridique : Directive 2014/25/EU

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/04/2026